

MAIRIE DE PUTEAUX

ARRÊTÉ DU MAIRE

**FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES,
CONSERVATOIRE : Non-résidents à Puteaux**

ARRETE TELETRANSMIS EN
PREFECTURE

AR n° 092-219200623901509291184AR

Le Maire de Puteaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article-L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 octroyant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu l'arrêté du Maire N°6747 en date du 7 mai 2015 fixant pour la saison 2014-2015 les tarifs des activités CULTURE-LOISIRS SPORT, CONSERVATOIRE ET ENFANCE JEUNESSE de la Ville de Puteaux.

Considérant qu'il y a lieu de fixer de nouveaux tarifs pour les activités, CONSERVATOIRE pour les non-résidents à Puteaux

ARRETE

ARTICLE 1 : TARIFS DES PERSONNES NON RESIDENTS A PUTEAUX

➤ 1) CONSERVATOIRE :

A) Tarifs

Les tarifs des activités pour la saison 2015-2016 du Conservatoire sont fixés comme suit :

- **Cursus Musique, Danse et Art Dramatique :**
- Cursus 1^{er} cycle 800 €
- Cursus 2^{ème} cycle 880 €
- Cursus 3^{ème} cycle 1120 €

- **Parcours accompagné** 800 €
Tarif concernant l'atelier de pratique collective ainsi que le cours individuel d'instrument qui l'accompagne
- **Parcours perfectionnement** 1200 €
- **Parcours découverte** 360 €
Cours individuel d'initiation instrumentale.
- **Initiation-Eveil Musique, Danse et Art dramatique** 360 €
- **Session Art dramatique (6 cours)** 120 €

- Atelier Musique et Art Dramatique 360 €
- Atelier Danse 400 €
- Parcours loisirs musiques actuelles 400 €
Cours individuel

B) Location d'instruments : le Conservatoire dispose d'un parc instrumental destiné à la location. Tout élève débutant peut en bénéficier dans la limite des disponibilités.

Instruments à vents

- Cornet 80 €
- Trompette 80 €
- Trombone 80 €
- Clarinette 80 €
- Cor 80 €
- Flûte basse 80 €
- Flûte en sol 80 €
- Flûte traversière 80 €
- Piccolo 80 €
- Saxhorn 85 €
- Saxophone alto 85 €
- Saxophone baryton 85 €
- Trombone ténor 85 €
- Hautbois 90 €
- Euphonium 90 €

Instruments à cordes

- Alto 75 €
- Violon 75 €
- Contrebasse 80 €
- Violoncelle 80 €
- Guitare 60 €

Instruments anciens et spécifiques

- Clarinette basse 90 €
- Accordéon 80 €
- Viole de gambe 100 €
- Cor anglais 120 €
- Hautbois d'amour 120 €
- Violon baroque 120 €

ARTICLE 2 : REDUCTION

Pas de réductions sur les droits d'inscription.

ARTICLE 3 : REMBOURSEMENT

- 1) Toute année commencée est intégralement due.
- 2) A titre exceptionnel, il pourra être procédé au remboursement du montant du droit d'inscription. La Ville de Puteaux conservera 10% du montant du droit d'inscription pour les frais de dossier.
- 3) La date butoir pour tout remboursement est fixée au 30 septembre 2015 pour tous les ateliers annuels ou du premier semestre. Concernant les ateliers du second semestre (Cuisine) la date butoir est fixée au 16 mars 2016. Il ne sera accepté aucun remboursement après ces dates.
- 4) Aucun remboursement ne sera effectué sur les ateliers : Marouflage, Moulage et Raku.
- 5) Pour tout changement d'une activité au tarif de base pour une activité spécifique au sein de la même structure, la différence de tarification sera facturée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- publié au recueil des actes administratifs,
- et ampliation sera adressée à :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine

M. le Trésorier principal

Fait à Puteaux, le **22 SEP. 2015**

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale et *ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois A compter de sa publication/notification


Madame CECCALDI-RAYNAUD
Maire de Puteaux
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération Seine Défense